

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL 20 JUIN 2023

Le conseil municipal s'est réuni le mardi 20 juin 2023 à 20 heures sous la présidence de m. Bruno GRANCOING.

M. Bruno GRANCOING, Maire ouvre la séance à 20H00.

Présents : M. Bruno GRANCOING, Maire ; M. Alain DURIS, Mme Sylvie GERMOND, Mme Annie DUCOURTIEUX, M. Daniel DESBORDES Adjoint.

M. Eric BOULESTEIX, M. Thomas PEYRAUD, M. Yoann RUFFEL, Mr Thomas REVET, Mme Sandrine Coulon, Mme Jessica Gatte, Mme Gaumer Aurélie, Mr Alan DUVAL Conseillers Municipaux.

Absents : Audrey MEUNIER, Muriel HARTWICH

Procuration Muriel HARTWICH donne procuration à Bruno GRANCOING

Secrétaire de séance : Monsieur Yoann RUFFEL

II CREATION D'UN POSTE CONTRACTUELLE A TEMPS COMPLET GRADE ADJOINT ADMINISTRATIF EN CONTRAT DE 12 MOIS

Délibération 11/2023

Le contrat de Madame Dominique Pradeau au grade d'adjoint administratif contractuel à temps partiel se termine le 30 juin 2023. La charge administrative étant très importante, il est envisagé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet à partir du 01 juillet 2023 pour un contrat de 12 mois.

Cette création entraîne donc une modification du tableau des emplois comme suit :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE CNRACL	2
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE REGIME GENERAL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	CONTRACTUELLE	1
ADJOINT TECHNIQUE	CONTRACTUELLE	2
ADJOINT TECHNIQUE	STAGIAIRE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	CONTRACTUELLE	1
ATTACHE	TITULAIRE CNRACL	1
		12

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer un poste de contractuel à temps complet au grade d'Adjoint administratif
- D'approuver le tableau des emplois modifié
- D'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant

III CREATION D'UN POSTE CONTRACTUELLE A TEMPS NON COMPLET AU GRADE D'ADJOINT TECHNIQUE EN CONTRAT DE 10 MOIS

Délibération 12/2023

Le contrat de Madame Aurélie Queraud contractuelle au grade d'adjoint technique se termine le 11 juillet 2023. Il est envisagé de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet à partir du 01 septembre et jusqu'au 8 juillet 2024.

Cette création entraîne donc une modification du tableau des emplois comme suit :

ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL 2ème CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	TITULAIRE CNRACL	1
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE CNRACL	2
ADJOINT TECHNIQUE	TITULAIRE REGINE GENERAL	1
ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE	CONTRACTUELLE	1
ADJOINT TECHNIQUE	CONTRACTUELLE	2
ADJOINT TECHNIQUE	STAGIAIRE	1
ADJOINT ADMINISTRATIF	CONTRACTUELLE	1
ATTACHE	TITULAIRE CNRACL	1
		12

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

- De créer un poste de contractuel à temps complet au grade d'Adjoint administratif
- D'approuver le tableau des emplois modifié
- D'autoriser le Maire à prendre l'arrêté de nomination correspondant

Monsieur Le Maire soumet cette proposition au vote

IV DECISION MODIFICATIVE POUR ACHAT MATERIEL EPICERIE

Nous ne sommes pas en mesure d'établir une décision modificative pour ce projet pour l'instant car nous n'avons pas tous les éléments nécessaires.

Coop Atlantique de Saint Laurent sur Gorre souhaite prendre en location gérance ce commerce. Mais la collectivité doit équiper le local avec du matériel neuf (vitrines réfrigérées, congélateurs, étagères).

Le dépôt de pain, le dépôt de gaz, la presse et le point poste seront maintenus.

Casino doit venir enlever ses enseignes.

L'ouverture ne se fera pas avant octobre-novembre 2023.

V- REVISION DES LOYERS COMMUNAUX

Délibération 13/2023

Mr le Maire rappelle que la révision des loyers ont lieu le 01 juillet de chaque année et qu'elles sont calculées sur la base de l'indice de référence des loyers (IRL) 4^{ème} trimestre.

Il indique que cette année aucune augmentation ne pourra être effectué, suite à la loi portant lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Ce qui entraine le gel des loyers pour les logements dont le diagnostic de performance énergétique se situe en classe F ou G.

Le logement rue des terrasses est classé en G

Les logements de la Prade sont classés en D (actuellement en travaux d'amélioration thermique).

Le prix des loyers restera comme suit :

- Pavillon la Prade F4 419.08
- Garages pavillons 32.08
- Logement la Prade 378.73
- Logement rue des terrasses 203.22
- Pavillons la Prade F3 378.73
- Place de l'église 360.01
- Rue porte des remparts 425.29

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

Geler le montant des loyers des logements pour 2023.

VI DEMANDE SUBVENTION LOGEMENTS COMMUNAUX AU TITRE DES CTD

Délibération 14/2023

Une demande de subventions au titre des CTD sera demandé sur le montant des frais annexes (bureau d'étude, diagnostic amiante, bureaux de contrôle et frais de parution du marché public) Soit sur un montant de 26 307 € HT.

Pour rappel le montant total des travaux d'élève à 328 307€ HT

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

-d'établir la demande auprès du département, enveloppe CTD

VII- REVISION TARIF TICKET CANTINE

Délibération 16/2023

Les tarifs pratiqués pour les repas pris au restaurant scolaire (enfant à 2,40 €, adulte à 4,80 €) ont été fixés par une délibération n°25-2022 du 05 juillet 2022.

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

-D'augmenter le tarif du repas de la cantine scolaire à 2,50 € pour les enfants et à 5.00 € pour les adultes pour l'année scolaire 2023-2024

VIII TARIF DES SACS POUBELLES SALLE POLYVALENTE

Délibération 17/2023

Le tarif des sacs poubelles a été fixé suite à la délibération 02/2022 du 18 janvier 2022.

Le tarif d'achat des sacs poubelle ayant évolués à la hausse, soit 2.10 €

Le conseil municipal après avoir délibéré, décide à l'unanimité

De Fixer le prix du sac poubelle à 2.10 €

IX MISE EN PLACE D'UN KIOSQUE A PIZZAS DEVANT L'USINE A PATISSERIE

Délibération 18/2023

La société API TECH souhaite implanter un distributeur de Pizzas sur la commune sous l'appellation JUST QUEEN.

Monsieur le Maire propose de signer une convention d'occupation du domaine public dans les termes suivants :

Objet de la convention :

Occupation du domaine public pour l'installation d'un kiosque à Pizzas sous l'appellation JUST QUEEN.

Le lieu de l'installation :

Route de la Pouge sur la parcelle ZP N°49.

Une déclaration préalable a été déposée le 24 mars 2023 sous le n° DP8713523H0006.

Conditions financières

Versement à la commune d'un loyer annuel de 2400€, payable mensuellement le dernier jour du mois suivant la prise d'effet du bail puis chaque mois à la même date.

Obligations faites par l'exploitant :

De contracter une assurance incendie, vol, détérioration couvrant le distributeur, le matériel, les installations et aménagements et les marchandises.

Durée de la convention

Deux ans reconductibles par tacite reconduction pour une année sauf dénonciation avec un préavis de 3 mois.

-De signer la convention pour une durée de deux ans

-De fixer le loyer annuel à 2400 €

X QUESTIONS DIVERSES

HORAIRE MAIRIE

A partir du 01 juillet 2023 la mairie comptera 3 agents administratifs, ce qui permettra une plage horaire plus importante pour l'ouverture de la mairie au public.

8h30-12h30

14h30-17h30

LOCAL CHASSE

Un emplacement leur sera réservé dans le nouveau bâtiment.

ECLAIRAGE PUBLIC

Faire le bilan sur l'extinction nocturne car certains lampadaires restent allumés.

D'autres sont équipés d'une horloge astronomique.

A prévoir :

Eclairage pour le feu de la Saint Jean.

Eclairage pour le marché du 21 juillet 2023.

Eclairage pour le marché fermier du 10 août 2023.

PROBLEME ARMOIRE ELECTRIQUE SALLE DE SPORT

Réunion le 29 juin pour voir à qui revient la responsabilité de ce sinistre.

POINT ISOLATION LOGEMENTS

Le chantier a débuté le 11 avril.

Le lot 1 et 2 sont terminés.

Le lot 3 et 4 :

- les menuiseries sont posées.

- le moteur de la VMC est changé reste le programmeur.

Entreprise JANET n'a pas démonté ni déplacé les gouttières.

Entreprise EXTERIA déplace les clôtures le temps du chantier et les remet en place.

L'isolation pulvérisée reste à faire.

TRAVAUX TROTTOIRS

Chantier en cours (reste certains points à revoir avec CMCTP)

ISOLATION ECOLE

Il a été évoqué plusieurs points à améliorer tel que :

Les menuiseries à changer.

L'isolation par l'intérieur ou l'extérieur ?

L'isolation des combles.

Des panneaux photovoltaïques ?

La peinture des salles de classe.

Le chauffage (pompe à chaleur, chaudière à granulés) ?

Un programme de remise état de la cour ;

Pour cela, reste à trouver un bureau d'étude Compétent.

POINT PROJET LOGEMENT SENIORS

Le résultat de l'enquête est positif

L'ingénierie va être proposée à l'intercommunalité de CCOL.

Il faut que le département se positionne ainsi que la communauté de communes de Saint-Junien

Le projet MARPA par la MSA semble le mieux adapté.

Une réunion avec le président de la communauté de communes de la CCOL est prévue le 26 juin 2023.

ORGANISATION DES MARCHES FERMIERS

Le 10 aout 2023(organisé par la communauté de communes avec l'animation « Manathan Lemon »).

Le 21 juillet :

Mme Muriel HARTWICH nous a communiqué le liste des commerçants présents :Les commerçants présents :

Mr Dejonghe (viande).

Prim'lim (glaces).

Les jeunes installés à Royer (pain).

Jérémy (miel).

Muriel (fromages de brebis).

Auberge (frites et bières).

Fille de Daniel Desbordes, Rallye des gazelles du Maroc (stand Crêpes).

Le café Gourmand d'Harriet (café, pâtisserie, panini, wrap).

Le comité des fêtes propose ses verres.

ORIENTATION DU FEURISSEMENT DU BOURG VU LES CONTRAINTES CLIMATIQUES, ENTRETIEN DES ROUTES

Les conseillers constatent que les fossés ne sont pas fauchés sur la partie départementale, lieu-dit « la Berthe », conséquence d'une visibilité réduite.

Le fauchage du bourg sera fait pour la marche gourmande.

Le fleurissement du bourg reste un sujet épineux vu les contraintes climatiques.

Le jury régional effectuera une visite le 24 août 2023.

Pour la saison prochaine, il sera envisagé de choisir des plantes étant moins gourmandes en eau.

BORNE ELECTRIQUE PAR BATIFOIX

La borne est posée mais pas encore en fonctionnement.

FETE DE L'ECOLE

Elle aura lieu le mardi 27 juin 2023

Les maternelles et les primaires sont le même soir

125 repas sont réservés.

Certains conseillers ne sont pas d'accord du choix du jour, l'explication a été donnée.

Il est noté que la coopérative scolaire n'est pas obligatoire, mais coute cher.

EXPOSITION AU CHATEAU

Une exposition aura lieu au château avec la présence de Madame le Sous-Préfet, ainsi que l'Ambassadeur du Gabon, le 01 juillet 2023 à 17 heures.

ENTRETIEN SALLE DE SPORT

Il a été fait une démonstration de robot aspirateur MAKITA, mais cela n'a pas été convainquant.

On continue des recherches.

Séance levée à 22 heures.

